



DCM DU 9 FÉVRIER 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

Direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.051

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 9 février**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 3 février 2023 - **Date d'affichage** : 15 février 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**21 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, Grégory PRENVEILLE et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

**8 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Maëva AMELOT.

**7 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## FONDS DE SOLIDARITÉ SINISTRÉS EN TURQUIE ET SYRIE

Dans la nuit de ce lundi 6 février 2023, un puissant séisme d'une magnitude de 7,8 a frappé la Turquie et la Syrie. Il s'agit de l'un des tremblements de terre les plus violents qu'ait connus la région depuis plus d'un siècle. Le bilan provisoire actuel fait état de plus de 15 000 morts sur ces deux pays. L'aide humanitaire internationale s'organise avec notamment le déploiement de secouristes spécialisés en milieu urbain, d'équipes médicales et de matériels d'urgences.

Cités Unies France met en place depuis 2003 un fonds de solidarité à la suite de catastrophes naturelles. Ce fonds doit accorder la priorité aux besoins des populations locales en renforçant les capacités des collectivités territoriales touchées. Les actions proposées viseront à accompagner la résilience des villes concernées, notamment en renforçant les compétences à l'échelle locale.

Ainsi, un tel fonds pour cette récente catastrophe naturelle visera à agir aux côtés de nos partenaires, les collectivités sur place, au service d'une action en aval de l'urgence humanitaire, et complémentaire de l'aide internationale qui relève de la compétence des Etats.

Au titre de la solidarité, la Commune de Liffré a depuis de nombreuses années apporté son soutien face à de telles catastrophes par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal le versement d'une telle subvention pour venir en aide aux sinistrés via Cités Unies France.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour venir en aide aux sinistrés du séisme en Turquie et en Syrie via Cités Unies France ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ